



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question orale n° 1482

Texte de la question

Le 24 avril prochain, la communauté française d'origine arménienne commémorera le 82e anniversaire du génocide perpétré contre le peuple arménien. L'absence de reconnaissance officielle de ce génocide est vécue comme une profonde injustice par un grand nombre de nos compatriotes, notamment à un moment où l'on constate une recrudescence du négationnisme. Plusieurs propositions de loi ont été déposées sur le bureau de l'Assemblée nationale tendant à élargir le champ d'application de la loi n° 90-615 du 13 juillet 1990, dite loi Gayssot, afin de permettre une réelle protection de la mémoire des victimes de tous les génocides et crimes contre l'humanité. Aucune de ces initiatives n'a malheureusement pu aboutir à ce jour. Aussi M. François Rochebloine demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière. Par ailleurs, il souhaiterait connaître son sentiment sur la politique suivie par l'État turc en ce qui concerne la reconnaissance du génocide arménien. Enfin, il le remercie de bien vouloir l'informer des actions diplomatiques que le Gouvernement français compte entreprendre en faveur de l'instauration d'une « journée internationale » commémorative du génocide arménien.

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1482

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 1997, page 2507

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 avril 1997